

Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2022

adopté le 7 octobre 2022

COMITÉ DE BASSIN 126ème séance (6ème séance du 10ème mandat)

ORDRE DU JOUR

| I. | A | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 4 |
|------|----|--|------|
| II. | A | APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2022 | 4 |
| III. | | ÉLECTIONS ET DESIGNATIONS | 4 |
| 1 | | PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ISSU DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE | |
| 2 | | POSTES VACANTS DANS LES COMMISSIONS | 5 |
| IV. | | POINT D'ACTUALITES | 6 |
| | 2. | SITUATION HYDROLOGIQUE DU BASSIN RHIN-MEUSE | |
| ٧. | 1 | 11 ^{EME} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU | 9 |
| | | RETOURS DES COMMISSIONS SPECIALISEES | |
| VI. | | PLANIFICATION ET PROSPECTIVE | . 12 |
| | | ZONAGE DES SECTEURS FRAGILES EN TERMES DE GESTION QUANTITATIVE (SDAGE) | |
| VII. | | BILAN D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DE L'OFB EN MATIERE DE POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE | . 13 |
| VIII | ı. | POLITIQUE DE COOPERATION INSTITUTIONNELLE | . 15 |
| 1 | | RAPPORTAGE DE LA SEANCE D'INFORMATION DU 13/01/2022 SUR LA POLITIQUE INTERNATIONALE DES AGENCES DE L'EAU | 15 |
| 2 | 2. | Information relative a l'accueil d'une delegation du Ministere vietnamien des ressources naturelles et de l'environnement, les 1 ^{er} et 2 juin 2022 concernant les enjeux de la gestion integree des ressources en eau | |
| 3 | 3. | SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE COMITE POPULAIRE DE LA PROVINCE DE BINH DINH (VIETNAM) ET LE COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE | Ξ |
| IX. | | INTERVENTION DE LA PREFETE COORDONNATRICE DE BASSIN | . 16 |
| Χ. | Г | DIVERS | 16 |

La séance est présidée par M. GAILLARD.

Le Président confirme que le quorum est atteint et ouvre la séance officiellement.

- Mme BEIRENS à M. SOULIER
- M. BOILEAU à M. GAILLARD
- Mme BUCHERT à M. BAUER
- Mme BULOU à M. INGWILLER
- M. HENRION à M. KOSMALSKI
- Mme LOGIN à M. SCHAAL
- M. PEDUZZI à Mme BEGEL
- Mme REBSTOCK-PINNA à M. GUILLAUME
- M. RICHARD à M. INGWILLER
- M. VALENCE à Mme BEGEL
- M. VOINSON à M. HUSSON
- M. BALLET à M. GAILLARD
- M. BECKER à M. HENRY
- Mme CHARLIER à M. METZ
- M. CHRISTOPHE à M. BRIGNON
- Mme CORSYN à M. BALAY
- Mme DESPIERRE à M. BALAY
- Mme GENESSEAUX M. REININGER
- M. NEU à M. BAUER
- Mme PATTEGAY à M. MICHEL
- M. VONARB à M. REININGER
- M. GUIRICI à M. VANLAER
- Mme POFFET à la DREAL Grand Est
- M. Le BERRE à M. le Directeur de la DREAL

Mme JEANPERT excuse Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), Frédéric BIERRY, qui regrette de ne pas être présent pour cette première occasion d'accueillir une séance décentralisée du Comité de bassin Rhin-Meuse au siège de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA). M. BIERRY a été retenu à Colmar où il assure la présidence d'un Conseil d'administration d'un établissement d'insertion.

Mme JEANPERT est particulièrement honorée d'accueillir cette assemblée. Les engagements communs de la CEA et de L'agence de l'eau Rhin-Meuse relatifs à la protection de l'eau se consolident. L'Alsace conserve ses spécificités que les membres des instances de bassin pourront découvrir le lendemain, au cours de visites organisées sur différents sites.

Dès l'année de sa création, la Collectivité européenne d'Alsace a voulu affirmer fortement avec L'agence de l'eau toutes ses implications relatives aux différentes politiques de l'eau. Ces engagements ont été pleinement traduits dans un ambitieux contrat cadre qui couvre la période de 2021 à 2024. Face à des enjeux majeurs, autant sur le plan de la qualité de la ressource en eau que sur le plan quantitatif, la CEA s'appuie sur ses compétences propres : espaces naturels sensibles, aménagement foncier et gestion des équipements comme les barrages et canaux. La CEA s'est par ailleurs engagée sur des actions telles que la préservation des prairies avec la volonté forte de s'affirmer comme un acteur efficace, mais surtout déterminé.

La spécificité du territoire est la nappe phréatique d'Alsace, recensée comme la plus grande nappe phréatique d'Europe. Elle offre un avantage stratégique au territoire rhénan, mais en retour, confère une responsabilité majeure aux différents acteurs qui la mobilisent, que ce soit pour l'eau potable (pour la quasitotalité de la population alsacienne mais également pour des populations suisse et allemande), pour la qualité des milieux naturels humides, ainsi que pour les besoins en eau des activités économiques, industrielles et agricoles.

La nappe phréatique d'Alsace est menacée par un dérèglement climatique. Il est essentiel de la préserver. La CEA s'engage dans cette voie avec force et volonté, par exemple à travers sa prise de position dans le dossier Stocamine, ou son implication dans la gouvernance du bassin de vie et au-delà, dans celle de toute l'Alsace géographique.

L'Alsace possède un patrimoine de dix barrages dans la montagne vosgienne, qui permettent à la fois le soutien d'étiage des cours d'eau et la protection contre les crues. Ces deux sujets doivent être traités avec la même sensibilité et surtout ne pas être dissociés. La bonne utilisation de ces ouvrages a pour ambition de stocker de l'eau, d'assurer la pérennité des milieux aquatiques et de contribuer à la recharge de la nappe. De même, par le transfert de la propriété des canaux de la Hardt, la CEA assurera une recharge active de la nappe dont les effets se feront sentir depuis le sud de l'Alsace et jusqu'au nord de Colmar.

La CEA mène une politique active de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, de préservation des secteurs en herbe et des milieux naturels humides. À l'image de la montagne vosgienne, tous ces secteurs sont fragiles, notamment les Rieds. La CEA compte sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs, notamment avec la profession agricole grâce à des outils structurants, comme l'élevage local. La tâche est considérable. La CEA s'engage sur la protection des personnes et des biens de la génération actuelle, mais surtout des générations futures. Cette mission s'accomplira avec de nombreux partenaires, et la CEA compte sur le soutien de L'agence de l'eau pour faire face à ces défis et pour permettre de faire aboutir les projets majeurs qui viennent d'être évoqués ainsi que ceux à venir.

Mme JEANPERT souhaite une très bonne séance de travail au Comité de bassin.

Le Président remercie Mme JEANPERT pour son accueil et remercie au nom du Comité de bassin Monsieur le Président de la CEA d'avoir mis à disposition ces locaux. Le Comité de bassin a souhaité se décentraliser en Alsace auprès de la CEA afin de rendre hommage au contrat qui a été passé avec la collectivité. Ce contrat important entre en résonnance avec l'ordre du jour de cette séance. Le Comité de bassin connait l'implication de la CEA sur les problèmes environnementaux, ou en matière de biodiversité et de réchauffement climatique. La CEA trouvera au sein du Comité de bassin une qualité des débats basée sur un respect réciproque. Tout peut y être dit, à condition de s'exprimer avec respect et conviction. Chacun est attentif à l'autre et fait preuve d'objectivité.

Le Président remercie ses collègues présents, car la ville de Strasbourg n'est pas située au centre du bassin. Certains ont accompli un effort particulier pour se déplacer. D'autres n'ont pas pu être présents, néanmoins l'assemblée est heureuse de se réunir dans cette belle ville et capitale européenne, appréciée de tous, sur un territoire dont la renommée est internationale.

Le Président signale que l'ancien Directeur général de l'agence de l'eau, Paul MICHELET, est décédé il y a quelques mois. Paul MICHELET a été un Directeur général unanimement apprécié au sein de L'agence. À l'issue de son mandat à l'agence de l'eau, il avait pris la tête de l'ONEMA afin de travailler sur la mise en place de l'Office de la biodiversité. Il a été en fidèle défenseur des instances de bassin et a été un artisan de l'élargissement des compétences des agences de l'eau à la biodiversité. Nous lui devons évidemment beaucoup. À ce titre, il a été proposé ce matin, au Bureau du CB que la salle du Conseil de L'agence de l'eau Rhin-Meuse soit nommée salle Paul MICHELET, afin de rendre hommage à ce grand artisan de l'écologie, de l'environnement et de la biodiversité et à son implication très forte au niveau bassin comme au niveau national. Il a toujours maintenu le lien entre les territoires et les administrations centrales parisiennes.

Le Président demande une minute de silence en hommage à Paul MICHELET, afin de marquer l'estime que l'assemblée lui doit.

L'assemblée observe une minute de silence.

I. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarques de la part des membres du Comité de bassin, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2022

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance 18 mars 2022 est approuvé.

Avant de procéder au désignations, **M. HOELTZEL** salue Mme JEANPERT et invite les nouveaux Présidents des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique, récemment désignés au sein du CB, à s'exprimer.

- **M. MATHIEU**, Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique est particulièrement heureux de retrouver cette assemblée à Strasbourg et souhaite mener avec L'agence une collaboration fructueuse, comme elle l'est déjà avec les instances locales et avec Mme JEANPERT. Il remercie L'agence pour son invitation.
- **M. HOELTZEL** donne la parole à M. BALAY, le Président de l'union des fédérations de pêche du bassin Rhin-Meuse, également désigné récemment au sein du CB.
- **M. BALAY**, Président de la Fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique et de l'Union de bassin Rhin-Meuse, indique que cette union remonte à sept générations sur le bassin Rhin-Meuse pour la pêche. Il est également Président de la Fédération nationale pour la pêche en France.

Par ailleurs, **M. HOELTZEL** souligne qu'avec ces nouveaux membres, la composition du Comité de bassin est presque au complet. Le Comité de bassin se trouve à une période charnière. Il a été renouvelé en février 2021 et connait un absentéisme grandissant. La clause de relance sera activée afin de vérifier si les structures qui ont candidaté souhaitent maintenir leur participation. En effet, plusieurs partenaires souhaiteraient intégrer le Comité de bassin, mais ne peuvent être accueillis faute de places disponibles. Les instances qui ont désigné des membres du Comité seront ainsi sollicitées, si leur(s) représentant(s) font preuve d'un absentéisme récurrent.

III. Élections et désignations

- 1. D'un représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique issu du collège des usagers non économiques du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
- **M. HOELTZEL** rappelle qu'un poste a été laissé vacant par M. ERB au sein du Conseil d'administration de l'AERM pour les fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique issu du collège des usagers non économiques. Il demande si les représentants des fédérations de pêches présents souhaitent se porter candidats.
- M. BALAY se porte candidat.
- M. HOELTZEL propose au Président de procéder à un vote à main levée.

En l'absence d'autres candidatures, le Président propose au Comité de Bassin de passer au vote.

M. BALAY est élu membre du Conseil d'administration à l'unanimité.

M. HOELTZEL précise qu'un arrêté ministériel devra valider cette nomination contrairement au collège des représentants des collectivités territoriales pour lequel le Comité de bassin a pleine compétence. Néanmoins, il propose à M. BALAY d'assister au prochain Conseil d'administration du 1^{er} juillet en tant qu'observateur.

La délibération n° 2022/08 portant sur l'élection d'un représentant des fédérations départementales des associations de pêche et de protection des milieux aquatiques issu du collège des usagers non économiques au conseil d'administration de L'agence de l'eau Rhin-Meuse est adoptée.

2. Postes vacants dans les commissions

M. HOELTZEL indique que le tableau des postes vacants dans les différentes commissions a été transmis aux membres. Il remercie les candidats qui se sont présentés. Les candidatures nouvelles en séance sont également les bienvenues.

Commission des Programmes

M. HOELTZEL indique que plusieurs postes dans cette commission sont vacants. La candidature de Mme JEANPERT a été reçue pour le collège des collectivités ainsi que celle de M. MATHIEU pour le collège des usagers non économiques.

Le Président prend acte de ces candidatures.

La délibération n° 2022/09 portant sur la désignation de deux membres de la commission des programmes non administrateurs de L'agence de l'eau est adoptée.

Commission Gestion de l'eau et urbanisme

M. HOELTZEL fait état de deux postes vacants au collège des collectivités et au collège des usagers non économiques. La candidature de M. NEU a été reçue.

Le Président prend acte de cette candidature.

La délibération n° 2022/10 portant sur la désignation d'un membre de la commission gestion de l'eau et urbanisme est adoptée.

Commission Prévention des inondations

M. HOELTZEL fait état d'un poste vacant au collège des collectivités. La candidature de Mme JEANPERT a été déposée.

Le Président prend acte de cette candidature.

La délibération n° 2022/11 portant sur la désignation d'un membre de la commission prévention des inondations est adoptée.

Commission Planification

M. HOELTZEL fait état de neuf postes vacants. La candidature de Mme JEANPERT a été déposée pour le collège des collectivités et celle de M. MATHIEU a été reçu pour le collège des usagers non économiques.

Le Président prend acte de ces candidatures.

La délibération n° 2022/12 portant sur la désignation de deux membres de la commission planification est adoptée.

Commission du milieu naturel aquatique de bassin

M. HOELTZEL indique qu'à la suite du renouvellement des conseils d'administrations des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique, MM. Michel BALAY et Patrick MATHIEU ont été désignés en remplacement de MM. Robert ERB et Michel ADAM.

Au titre du deuxième collège de la Commission du Milieu Naturel Aquatique, sont ainsi membres de droit :

- Monsieur Michel BALAY,
- Monsieur Patrick MATHIEU.
- Madame Isabelle DESPIERRES (p.m.),

La délibération n° 2022/13 portant sur la désignation de deux membres de la commission du milieu naturel aquatique de bassin est adoptée.

Commission Industrie

M. HOELTZEL fait état de trois postes vacants. La candidature de Mme JEANPERT a été déposée pour le collège des collectivités et celle de M. CAYE de l'Union des consommateurs a été reçue pour le collège des usagers non économiques et économiques n'ayant pas la qualité d'industriels.

Le Président prend acte de ces candidatures.

La délibération n° 2022/14 portant sur la désignation de deux membres de la commission industrie est adoptée.

- 3. Désignation d'un représentant du Comité de bassin au Conseil d'administration de l'APRONA
- M. BAUER propose la candidature de Madame Frédérique ARNOLD.

Mme ARNOLD se présente, Responsable environnement chez un industriel depuis plus de vingt ans, elle espère pouvoir apporter sa contribution aux différents sujets de réflexion à l'APRONA.

Mme ARNOLD est élue membre du Conseil d'administration de l'APRONA à l'unanimité (délibération n° 2022/15).

IV. <u>Point d'actualités</u>

- 1. Situation hydrologique du bassin Rhin-Meuse
- **M. VANLAER (DREAL)** rappelle qu'un étiage sévère des cours d'eau avait été constaté en 2018, 2019 et 2020. L'année 2021 s'était distinguée par un été humide. Malheureusement, il apparaît que l'été 2022 s'annonce extrêmement sec. Les nappes, qui étaient d'un niveau satisfaisant à la fin de l'année 2021, ne se sont pas suffisamment rechargées cet hiver, ce qui conduit à des tensions. Lorsqu'il pleut à intervalles réguliers, le niveau est suffisant, mais à chaque période prolongée de chaleur et d'absence de précipitations, les cours d'eau baissent à des niveaux préoccupants, notamment pour la saison.

Mme LOMBARD présente la situation des cours d'eau du bassin.

Débat

M. HOELTZEL indique que des données quantitatives seront présentées ultérieurement en séance sur des projections à moyen et long terme, ainsi que des propositions de stratégie du Comité de bassin pour prévenir cette situation de tension quantitative tout particulièrement sur des zones présentant un déséquilibre à moyen/long terme. Il s'agit, pour les eaux de surface, du bassin de la Meurthe et de la Moselle et du piémont vosgien. Le stockage des infiltrations doit être mobilisé au maximum sur l'ensemble du bassin.

- M. HOELTZEL s'enquiert de réactions sur ces premiers éléments d'actualité.
- **M. REININGER** rappelle que tous les indicateurs étaient au plus bas, tout au long de l'hiver. Des déficits importants de pluviométrie ont été constatés chaque mois, à l'exception d'un mois, conformément aux prévisions. La Préfecture de région a pourtant attendu le 27 juin pour convoquer une réunion sécheresse sur le secteur de l'Alsace.
- M. REININGER déplore que cette situation n'ait pas été davantage anticipée. Les secteurs touchés sont bien connus puisqu'ils ont fait l'objet d'études, notamment sur la partie « Riedienne ». Un PTGE est actuellement engagé. L'étude « GESAUR » portant l'évolution des ressources en eau est disponible. Le niveau de nappe susceptible de poser des problèmes pour les cours d'eau phréatiques est bien connu. Ces cours d'eau sont très sensibles et une journée d'assèchement peut suffire à ruiner des années d'efforts accomplis pour préserver la qualité de ces milieux. Le comité de sécheresse a trop attendu pour organiser une réunion, tandis qu'il pourrait agir davantage dans l'anticipation. Il est essentiel de changer de stratégie de gestion de la sécheresse.
- **M. VANLAER** précise que les couleurs indiquées sur la carte correspondent aux seuils de déclenchement des mesures. Pour la saison, les débits sont faibles mais se maintiennent au-dessus des seuils. Les débits constatés en fin de mois de juin correspondent au niveau généralement constaté en début d'été, voire en fin d'été, même s'ils demeurent inférieurs aux seuils de déclenchement des prévisions. La carte n'est donc pas si mauvaise, bien que les débits soient très faibles pour la saison. Si l'été s'avère pluvieux, aucune difficulté n'est à craindre. En revanche, si une période de trois à quatre semaines sans précipitation et avec une forte chaleur se dessine, la situation deviendra compliquée.
- M. BAUER demande quelle est la situation de la nappe du Trias Inférieur, qui est structurellement en déficit.
- **M. HOELTZEL** souligne que la nappe n'est pas insensible aux variations climatiques. Le raisonnement en termes de prélèvement annuel vaut pour les nappes profondes telles que les GTI. La sensibilité aux aléas climatiques est différente pour le gite B. constituant l'aquifère de substitution des prélèvements dans les GTI. L'équilibre de ce secteur doit ainsi faire l'objet d'une interrogation dans la durée par rapport à l'impact du réchauffement climatique.
- **M. BARBIER** revient sur les questions de seuil d'alerte pour souligner que le problème ne réside pas dans les cartes mais dans la situation sur le terrain. Les alertes ne sont déclenchées que trop tard et ce de façon récurrente. Les alertes devraient permettre de prévenir une situation plutôt que de la constater. Manifestement, certaines procédures de régulation des prélèvements ne sont pas appliquées. Pourtant, des études scientifiques sur la plaine d'Alsace témoignent des évolutions. Des mesures doivent être prises plus en amont afin d'éviter le tarissement des réserves d'eau. Les collectivités, avec l'aide de L'agence de l'eau, mettent en œuvre des programmes importants d'assainissement et de GEMAPI pour des cours d'eau qui se trouvent régulièrement à sec. Il existe donc un problème administratif difficile à comprendre.
- Le Président entend ces remarques.
- M. VANLAER souligne la difficulté que représente la fixation des seuils sur les cours d'eau relativement importants. Ces seuils sont calculés pour décider de réunir le comité sécheresse et de déclencher des mesures qui sont précisées dans les arrêtés départementaux sécheresse. Ces seuils couvrent des cours d'eau d'une taille conséquente et sont déterminés en fonction du bon fonctionnement de ces cours d'eau. Ils n'excluent pas le tarissement de certains cours d'eau de plus petite taille. Ce point mérite en effet d'être approfondi. Un arrêté d'orientation a été pris au niveau du bassin par la Préfète afin de cadrer les actions, néanmoins le cas de ces cours d'eau de petite taille qui peuvent se retrouver à sec, ou pratiquement à sec, mérite un approfondissement.
- **M. BARBIER** souligne que ces cours d'eau de petite taille sont nombreux et sont pour une bonne partie, classés dans la directive habitats, ce qui soumet l'État français à une obligation de les maintenir en bon état de conservation. L'état de sécheresse ne correspond pas à un bon état de conservation.
- M. HOELTZEL indique que l'État a mis en place le comité d'anticipation de la situation hydrologique (CASH). Cette nouvelle instance s'appuie sur l'expertise de Météo France, du bassin Rhin-Meuse, etc...et constitue un lieu de débat pour anticiper les situations de sécheresse. Cette approche répondant à différentes interventions de séance n'est pas encore déclinable au niveau régional avec la même précision.

- **M. METZ** apporte une autre lecture de la situation par rapport à celle effectuée par M. BARBIER. En effet, un arrêté cadre a été instauré par Mme la Préfète coordinatrice de bassin, tandis qu'un arrêté « sécheresse interdépartementale » est en cours de signature. Pour plus de réactivité, il a été proposé de valider la mise en place des différents seuils de vigilance et d'alerte de manière automatique, sans que la convocation d'une séance plénière du Comité sécheresse ne soit requise. Du point de vue agricole, la mise en place de mesures demande en effet davantage de réactivité et il sera attendu de la part du Comité qu'il soit plus proche du terrain. Une évolution est visible en ce sens. Sur le périmètre « GESAUR », des piézomètres supplémentaires ont été mis en place afin d'obtenir un suivi plus fin par micro bassins et par micro secteurs, sur les petits chevelus les plus sensibles. L'évolution n'est donc pas assez rapide, mais elle existe néanmoins sur la connaissance et la gestion plus fine de ces bassins.
- M. SCHERRER indique qu'il représente le préfet du Haut-Rhin. Le département, avec celui du Bas-Rhin, a participé au Comité de sécheresse qui s'est réuni le 27 juin. La sécheresse étant un constat d'échec, M. SCHERRER confirme qu'une intervention doit être déclenchée très en amont. L'arrêté sécheresse ne permettra pas de gérer les problématiques structurelles qui existent dans le domaine de l'eau. Le comité sécheresse doit donc agir dans ce domaine en amont, en discussion avec les acteurs de l'eau, pour prendre les décisions sur lesquelles l'administration peut s'appuyer lorsque des situations exceptionnelles surviennent.
- Le Président constate qu'il serait nécessaire d'attendre un peu moins le déclenchement des alertes automatiques et considère que le Comité de bassin peut être un lieu d'échanges et d'anticipation des situations de crise.
- Le Président propose d'aborder un autre point d'actualité en lien avec le dérèglement climatique.

Plan d'action gouvernemental relatif à la renaturation des villes

- **M. HOELTZEL** signale que le Gouvernement a annoncé un plan d'action doté de 500 millions d'euros dédié à la renaturation des villes : création d'ilots de fraicheur, désimperméabilisation, renaturation des cours d'eau, etc... Ainsi, les actions de l'agence en termes d'infiltration et de gestion intégrée des eaux pluviales font bien partie de ce plan. L'agence est en discussion avec ses tutelles afin de parvenir à un plan d'action fluide et lisible pour les bénéficiaires dont les opérations éligibles au 11ème programme d'intervention soient bien instruites et liquidées par ses services.
- **Le Président** rappelle que ce plan d'action sur 5 ans, représentera un budget de 100 millions d'euros par an au niveau national, et viendra conforter les actions qui sont lancées dans le bassin depuis plusieurs années.
- **M. HOELTZEL** cite en exemple un contrat de trois ans, conclu avec l'Eurométropole de Strasbourg, d'un peu plus d'une trentaine de millions d'euros, dont un tiers des mesures portent sur cette politique.
- **M. SCHAAL** exprime sa satisfaction sur ce contrat triennal conclu avec L'agence de l'eau. Ce contrat porte plusieurs objectifs et de fortes actions. Un volet concerne l'assainissement, un autre, porte sur l'animation. La sensibilisation de l'ensemble des communes sur le dispositif est menée sur la transformation à accomplir.
- **M. INGWILLER** considère que ces actions ont une forte dimension sociétale. Une prise de conscience est nécessaire afin de mieux appréhender la valeur de l'eau, le patrimoine qu'elle représente et sa nécessité pour l'humanité entière. Les ressources en eau se rechargent naturellement, contrairement à l'énergie. L'alimentation constitue une question importante pour l'avenir, mais l'eau ne peut pas être fabriquée artificiellement. L'information du grand public est essentielle et s'inscrit dans le cadre des missions de l'agence de l'eau.

Motion du Comité de bassin en faveur du programme prairies 2030

M. HOELTZEL informe le Comité de bassin qu'une journée d'échanges dédiée à la réservation de l'élevage et des surfaces en herbe a été organisée le 20 juin dernier avec le Conseil départemental de la Meuse. Ce département compte en effet, en vallée de Meuse des surfaces en herbe étendues et offrant de multiples aménités (protection des eaux, stockage carbone, filière laitière de qualité, zone d'expansion de crues,

etc...). Cette journée a été illustrée par un exposé scientifique et des témoignages d'acteurs du bassin Artois-Picardie et des professionnels locaux (agriculteurs, filières économiques, conservatoire des sites, etc...). Elle a révélé la volonté de nombreux acteurs du territoire de se mobiliser pour préserver les espaces prairiaux de la vallée de la Meuse. À cette fin, l'agence de l'eau a proposé d'initier une démarche partenariale fédératrice rassemblant dans un premier temps, les chambres d'agriculture, les conseils généraux, le collectif régional de biodiversité afin de bâtir un contrat de territoire spécifique pour accompagner les éleveurs et développer des signes de reconnaissance. La motion distribuée en séance détaille les attendus de ce projet et la manière dont il est proposé de le décliner. Si ce contrat de territoire sur la vallée de la Meuse recueille une forte adhésion, il pourra être transposé sur d'autres territoires présentant aussi des enjeux en termes de préservation des surfaces en herbe.

Mme JEANPERT indique que la CEA est tout à fait intéressée par ce travail réfléchi. En plaine d'Alsace mais surtout en montagne, des préoccupations similaires existent. Les travaux menés par L'agence sur ce thème seront très appréciés.

M. METZ demande comment intégrer les filières économiques, et notamment la structure coopérative Alsace Lait, dans ce partenariat afin de valoriser leur activité tout en les sécurisant sur le territoire.

M. HOELTZEL partage le souci de M. METZ d'impliquer dès l'amont la filière laitière. Cette préoccupation a d'ailleurs été intégrée dans le plan de résilience du bassin Rhin-Meuse. Deux actions nouvelles ont été ouvertes, l'une pour Alsace Lait et l'autre, pour l'Union Laitière de la Meuse, en dehors de l'appel à projet régional sur les filières. Les deux entreprises ont fait état à l'agence, de fortes capacités de valorisation de laits produits à partir d'élevages pâturés. L'existence d'un terroir serait d'ailleurs en atout supplémentaire. Il ne s'agit pas nécessairement d'imaginer un nouveau label, mais de mettre en place un contrat de territoire, de rapprocher une production agricole à la notion de terroir, de donner du sens et du crédit à des acteurs économiques qui montent une filière ou à des labels existants. Le retour d'expérience du territoire des Hauts-de-France a démontré la plus-value du montage d'une démarche territoriale avec les acteurs locaux. Il a été recommandé de ne pas commettre l'erreur de retarder l'implication des collectivités locales qui peuvent avoir un rôle moteur pour monter les filières agroalimentaires.

La motion est adoptée à l'unanimité (délibération n° 2021/18).

2. Présentation des programmes courts de sensibilisation aux enjeux de l'eau sur France TV parrainés par les agences de l'eau

M. HOELTZEL indique que 23 vidéos ont été conçues pour une diffusion télévisée aux heures de grande audience, dans une démarche inter-agences. La démarche a été pilotée au niveau national par Mme CHAFFAROD. Ces vidéos ont été réalisées selon le concept d'une communication positive mettant en valeur l'engagement d'acteurs locaux.

Mme CHAFFAROD présente un exemple de vidéo sur une opération de gestion quantitative de la ressource et de l'action qui a été menée en matière de réduction des fuites sur le secteur de Mirecourt. Le format retenu, de 48 secondes, est très contraint. Ces vidéos seront diffusées notamment samedi et dimanche sur des audiences intéressantes, avec le lancement du Tour de France.

Une vidéo est diffusée en séance.

V. 11^{ème} Programme <u>d'intervention de l'agence de l'eau</u>

1. Retours des commissions spécialisées

Mme MAUVIEUX-THOMAS indique que les commissions du Comité de bassin ont eu un programme chargé sur ce premier semestre, à l'exception de la Commission Planification dont la réunion prévue en juin a été reportée à l'automne.

Commission industrie de bassin (CIB)

Mme MAUVIEUX-THOMAS présente les travaux de la commission Industrie de Bassin, en lieu et place de la Présidente, Madame LEROY.

- **M. HOELTZEL** précise que la tenue d'une enquête auprès du public spécifique des industriels contribue à mieux comprendre pourquoi les demandes d'aides en zone industrielle sont plutôt sur des tendances baissières même si une recrudescence des dossiers est constatée en 2022.
- **M. BAUER** souligne que les demandes d'aide ont diminué de moitié par rapport aux enveloppes des années précédentes. Il n'est pas souhaitable que cette moitié devienne la référence. L'agence constate que les structures industrielles sont très sollicitées en termes de productivité. M. BAUER rencontre des difficultés pour maintenir les adhérents de l'Association pour le bassin Rhin-Meuse des Industriels Utilisateurs d'Eau (ARMUE), dont l'effectif est passé de 100 à 68. Les responsables sécurité et environnement sont convaincus, toutefois les services achats sont souvent décentralisés dans d'autres pays et veulent négocier les tarifs d'adhésion qui restent modiques toutefois. Cette situation est problématique.
- **M. HOELTZEL** indique que la révision du 11^{ème} programme (élargissement des aides à des dossiers non PAOT, clarification de l'accompagnement de création/extension de site, ...) devrait aussi porter ses fruits. Enfin, l'enquête a révélé une attente de simplification des procédures ou d'accompagnement en ingénierie.
- M. BAUER considère que l'agence dispose d'un levier d'action en termes de simplification.

Commission agricole de bassin (CAB)

M. BARBIER en tant que Vice-Président présente les travaux de la Commission agricole de bassin.

Commission du milieu naturel aquatique de bassin (COMINA)

M. THEVENET, en tant que Vice-Président, fait de même pour les travaux de la Commission du milieu naturel aquatique de bassin.

Commission prévention des inondations (CPI)

- M. BARBIER en tant que Président, présente les travaux de la Commission prévention des inondations.
- **M. REININGER** souligne l'existence d'un besoin de formation sur le Plan de gestion des risques inondations (PGRI). En effet, dans la presse locale, un mouvement fort dans le Haut-Rhin s'est dressé contre le PGRI à partir d'une pensée unique que plusieurs élus ont repris. Si l'agence souhaite parvenir à conclure de réels projets, il lui sera indispensable de former les élus. Un florilège de contrevérités a été prononcé par des élus au cours du mouvement contre le PGRI. Ce constat dénote une situation grave. S'il n'est pas demandé aux citoyens de comprendre la démarche du PGRI, les élus doivent en revanche recevoir un minimum de formation afin de connaitre les principes du fonctionnement des hydrosystèmes et les risques associés. M. REININGER invite le Comité à s'efforcer de convaincre les élus d'accepter de suivre une formation sur ces sujets.
- **M. KOSZUL** apporte une précision sur le phénomène de captage de cours d'eau par une gravière qui a été observé. L'ouverture de toute carrière est soumise à des études d'impact comportant une analyse des flux. En période de crue, il peut toutefois se produire un déversement d'eaux de crues dans des carrières. Un tel phénomène de captage est cependant assez rare. M. KOSZUL serait intéressé par une discussion sur ce thème. Lorsqu'une gravière se trouve très proche d'une rivière, un phénomène de crue peut s'avérer déstabilisateur.

Commission gestion de l'eau et urbanisme (CGEU)

Mme BARDOT en tant que Présidente de la Commission, présente les travaux de la Commission gestion de l'eau et urbanisme.

Débat

Le Président remarque que si la démarche Zéro artificialisation nette (ZAN) peut donner l'impression de bloquer les développements, il s'agit d'une belle opportunité pour promouvoir la politique de l'agence de l'eau en matière de gestion intégrée des eaux pluviales.

2. Projet de plan de résilience du bassin Rhin-Meuse (programmation 2022)

M. HOELTZEL rappelle que les agences de l'eau ont été contactées mi-avril, par les deux ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique afin d'examiner comment elles pouvaient contribuer à la résilience du territoire national face aux défis climatiques. La question de l'Ukraine faisait également partie des réflexions.

Les agences de l'eau ont indiqué disposer de capacités en trésorerie pour se projeter sur des aides nouvelles. Les deux ministres ont souhaité saisir cette opportunité. Le gouvernement a arbitré en faveur d'un relèvement des plafonds de dépenses des agences de l'eau à hauteur de 100 M€ à recettes constantes.

Mme MAUVIEUX-THOMAS présente la déclinaison du plan de résilience proposé pour le bassin Rhin-Meuse, en rappelant que le Conseil d'administration sera amené à se prononcer formellement le 1er juillet 2022.

Débat

Le Président souligne que l'agence est autorisée à dépenser des fonds supplémentaires en étant tenue de les cibler sur des priorités choisies au niveau national. La stratégie est assez décevante sur le plan philosophique.

M. MICHEL relaye la position nationale de la CLCV visant à rappeler la vigilance nécessaire afin que le consommateur ne paye pas tout. Ces dépenses nouvelles vont nécessairement s'impacter sur les redevances acquittées par les consommateurs. Il n'est pas envisageable de laisser les augmentations du prix de l'eau se poursuivre, surtout dans le contexte actuel. Entre les économies à réaliser et les réparations nécessaires, l'équilibre financier qui est demandé à toutes les régies et à tous les secteurs pose un problème important en matière de tarif facturé aux usagers. Il est important que les agences de l'eau lancent un signal aux collectivités afin de ne plus augmenter les tarifs. Une réflexion doit être menée sur des financements complémentaires, car le prix de l'eau devient catastrophique. Un document a donc été conçu en vue d'être diffusé au sein des agences de l'eau ainsi qu'auprès de l'ensemble des membres du Comité de bassin.

Le Président salue cette démarche. Il rappelle que la redevance n'a pas été augmentée depuis 2015. Or, les communes ont besoin de réaliser des investissements. Il est donc important que l'agence puisse les aider autant que possible afin qu'elles ne soient pas contraintes de répercuter ces dépenses sur le prix de l'eau. L'agence est en capacité d'apporter aux communes une liberté sur les dépenses afin que les travaux qui s'imposent, pour des raisons écologiques ou autres, soient amortis autant que possible par les aides que l'agence peut apporter sur ses fonds propres. Ces fonds proviennent en majorité des consommateurs. Face à la situation actuelle du pouvoir d'achat, l'agence contribue à résoudre les problèmes de fins de mois de nombreux concitoyens. Le Comité demeure très attentif à cette problématique. La liberté que l'agence s'efforce de s'octroyer, grâce à l'accord de tous ses membres, a pour objectif d'aider, en dehors des grandes priorités, aux investissements nécessaires demandés par certaines communes pour amortir leurs effets sur le prix de l'eau. Chacun doit se montrer responsable dans cette démarche.

- **M. SOULIER** rappelle que le transfert de la compétence assainissement est en cours et sera complet en 2026. Ces transferts sont l'occasion de constater que les situations sont très différentes d'un syndicat ou d'un conseil municipal à un autre. Globalement, les réseaux sont en mauvais état. Le transfert de la compétence entrainera des hausses ou des baisses de tarifs, selon les zones, sans lien avec l'état du réseau. Une forme de lissage s'appliquera, néanmoins plusieurs consommateurs devront assumer un prix de l'eau plus important dans les mois et années à venir.
- M. INGWILLER convient que la question des consommateurs l'interpelle en sa qualité de président d'un syndicat des eaux. La question du court terme, du moyen terme et du long terme doit être prise en compte : si les tarifs de l'eau n'augmentent pas à court terme, on ne pense pas au renouvellement du patrimoine qui devient un enjeu crucial. On ne pense pas à la recherche de nouvelles ressources. Le syndicat a le souci d'honorer ses engagements et de faire en sorte de pratiquer un prix adapté. Le calcul est basé sur le volume de consommation. En contrepartie, il est demandé d'économiser l'eau. Pour ces raisons, le rôle de l'agence est essentiel pour les collectivités locales et pour les établissements publics. L'agence de l'eau demeure à leurs côtés. Certains de ses programmes sont orientés sur l'adduction d'eau potable, sur l'assainissement. Elle a la volonté politique et stratégique d'orienter ses programmes. De nouveaux programmes se profilent également. En tant que Président d'un syndicat des eaux, ses priorités consistent à trouver un bon équilibre pour la prise en charge des travaux afin de ne pas trop s'endetter et de ne pas trop augmenter la redevance.
- **M. HOELTZEL** ajoute que l'agence a l'opportunité dans le plan de résilience d'augmenter le montant de ses aides de 5 %, sans déséquilibrer le programme. L'agence restera vigilante aux équilibres entre les usagers, toutefois les actions projetées sont bien toutes d'intérêt bassin.

VI. Planification et prospective

- **M. HENRY**, Président de la Commission économie et partage de la ressource en eau (CEPRE) relate le compte rendu des travaux et soumet au débat et à l'approbation du CB le zonage des secteurs fragiles en termes de gestion quantitative et l'adoption de la stratégie d'action.
 - 1. Zonage des secteurs fragiles en termes de gestion quantitative (SDAGE)
- **M. DIETMANN** en tant que Vice-Président de la CEPRE, développe la présentation du zonage quantitatif en détaillant les différents motifs légitimant le classement de certains secteurs et en pointant qu'au final cela aboutit à zoner près de 30% du bassin.

Débat

- **M. HOELTZEL** précise que l'analyse croisée avec des données universitaires, a permis de mettre à jour des points d'alerte ou d'attention en Moselle, sur le massif vosgien et sur la plaine d'Alsace qui mobilisent déjà les services de l'agence de l'eau et donnent lieu à des CTEC.
- Mme SCHMITZBERGER précise que la méthodologie consistait à se baser sur l'étude de la Région en affinant la carte à l'aide de données universitaires ainsi que de l'expertise des différents membres du groupe et des réseaux extérieurs, afin de confronter les points de vue et les connaissances du terrain aux données, qui ne sont pas toujours exhaustives. Ainsi, le classement du Sundgau relève tout particulièrement de cette remontée des acteurs locaux.
- **M. MICHEL** suggère d'établir une carte plus détaillée afin qu'elle soit opérationnelle à l'échelle communale. La carte qui a été présentée est intéressante, toutefois pour les communes et communautés de communes, il sera difficile de s'y retrouver.
- **M. HOELTZEL** souligne que le document qui a été présenté constitue une carte d'orientation qui sera utilisée par la CEPRE afin de concevoir les actions à mener sur les secteurs fragiles. Des éléments plus précis pourront être ajoutés sur les cartes des bassins versants lorsque les collectivités seront sollicitées.

Mme SCHMITZBERGER ajoute que les clichés du zonage pourront être mis à disposition des communes avec des précautions d'usage sur l'échelle et sur la délimitation des zones : les risques établis ne s'arrêtent pas aux zones exactes tracées, néanmoins ces dernières donnent une idée du territoire à considérer.

- M. HOELTZEL souligne que les éventuelles erreurs d'estimation demeureront minimes. Il existe peu de chance de se tromper sur les actions utiles à long terme pour faire face au réchauffement climatique sur le territoire. La vocation du Comité de bassin est d'orienter l'action des collectivités et des services de l'État.
- **M. HENRY** rappelle l'existence de la notion de volume d'eau prélevable dans le bassin Seine-Normandie. Ce concept n'est pas exploité dans le bassin Rhin-Meuse. Le sujet de la gestion quantitative de l'eau est assez récent dans notre bassin. Déterminer jusqu'à quel niveau, des prélèvements peuvent être effectués sans remettre en cause l'équilibre de la nappe n'est pas une tâche simple. Un travail avait été effectué en ce sens dans un contexte différent, sur un secteur des Vosges. Cette carte contribuera à guider les priorités lorsqu'il s'agira de lancer des études pour déterminer ces volumes prélevables.

Le Comité de bassin adopte à l'unanimité la carte des zones fragiles et prioritaires pour l'accompagnement des démarches de gestion quantitative de la ressource en eau présentée en séance (délibération n° 2021/17).

2. Adoption de la stratégie d'action pour la gestion quantitative dans le bassin Rhin-Meuse

M. HENRY présente la déclinaison du Varenne dans le bassin et plus généralement la stratégie d'action proposée pour orienter l'action de l'ensemble des services.

Débat

- **M. HOELTZEL** indique que l'établissement de cette stratégie permettra de disposer d'une ligne de conduite commune pour se positionner sur les secteurs prioritaires relevant du zonage adopté pour hiérarchiser les mesures envisagées, articuler l'action de l'agence de l'eau avec celle des services de l'État ou décliner des contrats de territoire. Elle résulte d'un travail de plusieurs mois en commission.
- **Le Président** souligne l'intérêt d'engager rapidement cette stratégie. Des corrections pourront y être apportées par la suite, si besoin. Il tient aussi à remercier Philippe HENRY pour son investissement personnel pour donner corps à cette nouvelle commission qui s'avère déjà indispensable.

Le Comité de bassin émet un avis favorable à l'unanimité sur la stratégie (délibération n° 2021/16).

Le Président souhaite la bienvenue à la délégation vietnamienne qui rejoint la séance.

VII. <u>Bilan d'activité des services de l'État et de l'OFB en matière de police de l'eau et de la nature</u>

Mme LOMBARD (DREAL) présente la planification des actions opérationnelles et les priorités des contrôles.

Xavier MORVAN (OFB) présente les nouvelles compétences et prérogatives des inspecteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité.

<u>Débat</u>

Mme JEANPERT souligne que le dispositif des Brigades vertes constitue une spécificité haut-rhinoise qui est en cours de déploiement dans le Bas-Rhin. Ce dispositif est désormais subventionné à hauteur de 40 % sur l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace, au lieu de 35 % précédemment. Les Brigades vertes pratiquent la verbalisation, mais travaillent énormément sur le volet de la pédagogie. Elles interviennent notamment lorsque des citoyens se déploient sur les massifs. Une interpellation a été réalisée au niveau national sur cet exemple d'action menée par la CEA, qui éveille de l'intérêt.

- **M. MORVAN** indique que l'OFB collabore avec les Brigades vertes d'Alsace sur les deux départements du territoire de la collectivité. Un travail était déjà mené en complémentarité sur le territoire rural. Ce volet sera accentué et une convention est en cours d'élaboration, notamment sur le volet formation. En effet, les gardes-champêtres disposent de compétences élargies et un travail sera mené en pleine complémentarité.
- **M. SCHERRER** indique que l'action de la police environnementale est souvent mal connue des maires et mérite davantage d'explications afin de mettre en synergie ses actions avec celles des communes. Les maires, souvent confrontés à des situations de pollution, sont relativement désemparés. Les interventions sont complexes à mettre en œuvre. La commune doit porter plainte et se porter partie civile. Il est nécessaire d'anticiper les situations en effectuant des contrôles. L'expérience de la police environnementale et des Brigades vertes intéresse fortement les communes en ce sens. Les Brigades vertes n'existent pas dans le département de Meurthe-et-Moselle. L'association des maires serait intéressée par une présentation sur le fonctionnement de ce dispositif, afin d'envisager sa mise en place.

Mme JEANPERT interviendra avec plaisir au niveau national. Le Président de l'association des maires sera contacté afin d'organiser une présentation sur ce service qui est très apprécié.

- M. MORVAN se tient également à la disposition de l'association des maires pour une intervention.
- M. SCHERRER suggère d'organiser une présentation commune sur les deux sujets.
- **M. INGWILLER** salue ce rapport très intéressant. Il constate que de nombreux contrôles et actions de répression ont été présentés et demande si une action de prévention est également menée.
- **M. MORVAN** explique que la police environnementale effectue de la prévention au même titre que les services de l'État. La plupart des préfets disposent d'une stratégie élargie qui permet d'effectuer des rappels de la réglementation auprès des organismes et des représentants socio-professionnels. Les grands plans de contrôle peuvent également être consultés sur les sites des préfectures. Sur le terrain, le premier contact établi par les équipes consiste généralement dans un rappel à la loi, par exemple en ce moment concernant les restrictions à l'usage de l'eau établies par les arrêtés sécheresse. En l'absence d'évolution constatée lors du contrôle suivant, le volet de répression est mis en œuvre.

Dans le Bas-Rhin, en raison du doublement de la surface en zone vulnérable nitrates qui a été documentée dans les précédents Comités de bassin, certains agriculteurs bas-rhinois ne sont pas tous informés de ce changement de périmètre. Une action d'information proactive est donc menée pour inviter les agriculteurs à se mettre en conformité avec la réglementation. Le volet répressif sera mis en place l'année prochaine.

M. METZ indique qu'il rencontrera demain ses homologues de l'OFB au niveau du Bas-Rhin afin d'évoquer ces sujets et d'avancer sur la question des contrôles subis par les agriculteurs, grâce à une communication et à des échanges menés sur le terrain.

VIII. Politique de coopération institutionnelle

Le Président souhaite la bienvenue à la délégation vietnamienne sur le territoire et dans les locaux de la CEA. Il est rappelé qu'une délégation ministérielle du Vietnam a été accueillie le 1^{er} juin 2022. Il est précisé à la délégation que l'assemblée du Comité de bassin regroupe l'ensemble des usagers de l'eau qui ont vocation à définir collectivement la politique de l'eau, de la biodiversité et de l'environnement sur le bassin Rhin-Meuse.

- 1. Rapportage de la séance d'information du 13/01/2022 sur la politique internationale des agences de l'eau
- M. GEORGE présente ce point.
- 2. Information relative à l'accueil d'une délégation du Ministère vietnamien des ressources naturelles et de l'environnement, les 1^{er} et 2 juin 2022 concernant les enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau

Mme RUNDSTALLER présente le programme de coopération établi avec la province de Binh Dinh. À l'issue de la signature du protocole d'accord, cette coopération s'inscrira dans la durée. En fin d'année 2022 ou en début d'année 2023, il est prévu de construire un véritable programme d'activités qui permettra de réaliser des actions, de mieux connaitre les problématiques rencontrées dans le district de Binh Dinh et de définir, à l'image de ce qui est réalisé sur le bassin Rhin-Meuse, une planification des mesures, actions et financements à mettre œuvre.

M. BOURMAUD souligne que cette coopération est exemplaire car peu de collectivités se sont engagées dans une telle démarche. La coopération a été enclenchée avec la province de Binh Dinh et cette étape politique permettra d'assurer une promotion sur les sujets de la gouvernance de l'eau.

Le Président du Comité de la province de Binh Dinh présente la délégation vietnamienne qui l'accompagne.

- **M. GEORGE** remercie les membres de la délégation d'avoir choisi le Comité de bassin Rhin-Meuse pour cette coopération axée sur la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau dans le District de Binh Dinh. Cette opération constitue une première au niveau du Vietnam. Le souhait du District de Binh Dinh consiste à développer cette opération de manière importante.
- M. HOELTZEL précise que la province de Binh Dinh est en avant-garde en ce qui concerne la gestion de l'eau au Vietnam. Le partenariat avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse sera une source d'enrichissement réciproque.
- 3. Signature du protocole d'accord de coopération entre le Comité populaire de la province de Binh Dinh (Vietnam) et le Comité de bassin Rhin-Meuse

Une intervention du chef de la délégation vietnamienne est prononcée et interprétée en séance :

« M. le Président du Comité de Bassin Rhin-Meuse, M. le Directeur général, Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand bonheur d'être présent à ce Comité de bassin et pour la signature du protocole d'accord de coopération pour la gestion intégrée des ressources en eau entre nos institutions. Permettez-moi de vous présenter mes meilleures salutations. Je vous souhaite une bonne santé et beaucoup de bonheur, et j'espère que notre coopération sera couronnée de succès.

Aujourd'hui, après de nombreux échanges et études, nous parvenons à la signature du protocole d'accord de coopération institutionnelle sur la gestion intégrée des ressources en eau. Il s'agit d'un grand pas tournant dans les relations entre la province de Binh Dinh et le Comité de bassin Rhin-Meuse. Nous travaillerons en étroite coopération pour atteindre les objectifs fixés dans le protocole de coopération.

Le Comité de gouvernance de la province s'engage à remplir ses obligations, à apporter ses contributions en termes de ressources humaines et financières, conformément aux stipulations du protocole d'accord. Nous nous engageons à apporter toutes les conditions favorables à cette coopération menée entre notre province, le Comité de bassin et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, aux différentes parties prenantes de l'équipe du projet, aux assistants de maîtrise d'ouvrage et maîtres d'ouvrage et à toutes les équipes pour mettre en œuvre ce projet. Nous demanderons à nos services techniques compétents et à nos équipes de bien collaborer avec les vôtres.

Je tiens à remercier le Comité de bassin, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et leurs partenaires qui nous ont réservé un accueil chaleureux et solennel. Nous avons eu des échanges pertinents, utiles et efficaces. Nous avons également pu profiter des visites enrichissantes organisées par vos équipes pour découvrir les infrastructures de l'eau, financées par l'Agence. Nous avons pu profiter de bons moments au cours de notre mission sur votre territoire.

Au nom des dirigeants et représentants de notre province, je vous souhaite une bonne santé, du bonheur et une coopération fructueuse. »

Le Président formule les mêmes souhaits de bonne santé et de succès de la coopération aux membres de la délégation et se réjouit de ce protocole d'accord de coopération. Le Comité de bassin apportera tout ce qu'il pourra en termes d'expérience. Les membres du Comité de bassin écouteront les représentants de la province de Binh Dinh avec intérêt. Ce protocole enrichira également le Comité.

Le Président remercie la délégation d'avoir souhaité travailler avec le Comité de bassin Rhin-Meuse. Il est convaincu qu'elle trouvera satisfaction grâce à l'engagement de l'ensemble des personnels du Comité de bassin sous l'autorité de M. HOELTZEL, Directeur général, et de M. GEORGE, Responsable de la coopération.

Les deux présidents procèdent à la signature de l'accord.

IX. <u>Intervention de la Préfète coordonnatrice de bassin</u>

Sans objet.

X. Divers

Sans objet.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 17h.

Le Secrétaire du Comité de bassin,

Marc HOELTZEL

Le Président du Comité de bassin,

Claude GAILLARD

Réunion du Comité de Bassin du 30 juin 2022 Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

| | Nom | Prenom | Collège | Titre | Présent | Représenté par | Donne pouvoir a | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Emargement |
|------|------------|---------------|---------------|--|---------|----------------|-------------------------|----------|------------------------------------|---------------------|------------|
| m | BARBIER | Patrick | Collectivités | Président du Territoire III Amont du SDEA Vice-Président de la Communauté de communes de Sélestat et Environs Maire de Multersholtz | īno | | | | | N | 4 |
| an I | BARDOT | Audrey | Collectivités | Conseitère municipale de Pulligny Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moseile | ino | | | | | | Mayer. |
| m | BEGEL | Régine | Collectivités | Conseillère départementale des Vosges | ino | | | 2 | M. Dominique PEDUZZI | M. David VALENCE | 1 |
| m | BEIRENS | Odille | Collectivités | Collectivités Maire de Buxières-sous-les-Côtes | Excusé | | M. Gilles SOULER | | | | |
| m | BOILEAU | Pierre | Collectivités | Vice-Président - Métropole du Grand Nancy Représentant de l'EPTB Meurthe Madon | EXCUSÊ | | M. Claude GAILLARD | | | | |
| m | BUCHERT | Maryvorne | Collectivités | Adjointe au Maire de Mulhouse | EXCUSÉ | | M. Gilbert BAUER | | | | |
| m · | BULOU | Béatrice | Collectivités | Collectivités Vice-Présidente de la Métropole de Strasbourg | EXCUSÉ | | M. Bernard INGWILLER | | | | |
| | CLEMENT | Marie-Joséphe | Collectivités | Maire de Cornimont | 340 | | | | | | |
| | D'ALGUERRE | Sylvie | Collectivités | Conseillère régionale Grand Est Première Adjointe au Maire de Chaumousey Présidente de la Commission Planification | EXCUSÉ | | | | | | |
| | DEKENS | Bernard | Callectivités | Président de l'EPAMA | EXCUSÊ | | | | | | |
| _ ^ | DEPAIX | Régis | Collectivités | Maire de Montcornet | Excusé | | | | | | |
| | DIETMANN | Daniel | Collectivités | President EPAGE Largue Maire de Manspach | ino | | | | | V. | A |
| 4.0 | FRAIPONT | Anne | Collectivités | Maire de Le Mont Dieu | | | | | | | |
| (1) | GOFFETTE | Fabienne | Collectivités | Conseillère départementale des Ardennes | | | | | | | |
| 70 | GUILLAUME | Jean-François | Collectivités | Maire de Ville-en-Vermois | ī | | | - | Mme Alexandra REBSTOCK PINNA | 1 | - |

Feuille d'émargement - Collège des Collectivités (1/3)

Feuille d'émargement - Collège des Collectivités (2/3)

| Civillé | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Émargement | |
|---------|--------------|---------------|---------------|---|---------|----------------|---------------------------|----------|-------------------------|-------------------|------------|--|
| 4 | RICHARD | Loïc | Collectivités | Collectivités Maire de Riedisheim | EXCUSÉ | | M. Bemard INGWILLER | | | | | |
| ą. | SCHAAL | Thierry | Collectivités | Collectivités Vice-Président Eurométropole | ō | | | - | Mme Frédérique LOGIN | | K | |
| am M | SCHOLLHAMMER | Fabienne | Collectivités | Collectivités : Conseillère départementale de la Haute-Marne | | | | | | | | |
| _ l | SOULIER | Gilles | Collectivités | Président de la Commission locaie de l'eau SAGE Rupt-de-Mad Esch-Trey | ino | | | - | Mme Odille BEIRENS | | 3 | |
| 4 | suck | David | Collectivités | Collectivités Vice-Président du Canseil départemental de la Moseille | | | | | | | | |
| 4 | THOMAS | Jean-François | Collectivités | Collectivités Conseiller municipal de Verdun | | | | | | | | |
| 2 | VALENCE | David | Collectivités | Collectivéés Maire de Saint-Dié-des_Vosges | Excuse | | Mme Régine BEGEL | | | | | |
| | VAUTRIN | Jean-Philippe | Collectivités | Collectivités Vice-Président du Conseil départemental de la Meuse | | | | | | | | |
| _ | VOINSON | Philipe | Collectivités | Collectivités Maire de Bouxières-aux-Chênes | Excuse | | M Jean-François HUSSON | | | | | |

| Membres présents | 10 | Pouvoirs | 1 | Total | 21/40 |
|------------------|----|----------|---|-------|-------|
| | | | | | |



Réunion du Comité de Bassin du 30 juin 2022 Feuille d'émargement (Collège des usagers)

| Holman Preferom Collège Tribunation de la FPPMA des Voiages Tribune de Contraction de la FPPMA des Voiages Tribune de Contraction d'Alsace et du Grand Est OUI BESSARD Christian Usagers non Geonomiques Familie de Finice de Meurline et-Mosale OUI Begins non Geonomiques Grand Est Gonne Gr | Donne pouvoir à Pouvoirs | rs Reçoit pouvoir de | Report pouvoir de | 4 | |
|--|---------------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------|--|
| Mitchel Usagers non deconomiques Président de la FPPNA des Vosges Christian Usagers non deconomiques Familie de France de Meurhe-et-Moselle deconomiques Pierre Usagers non deconomiques Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est deconomiques Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est deconomiques Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est deconomiques Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est deconomiques Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est deconomiques Chambre de consommation Chambre de consommiques Chambre de consommiques Chambre de la Fédération régionale des Chasseurs deconomiques deconomiques Chambre de France Nature Environnement Grand Est deconomiques deconomiques des Chasseurs deconomiques deconomiques deconomiques des Chasseurs deconomiques deconomiques des Chasseurs deconomiques | 20 - | | | Emargement | |
| Usagers non Usagers non Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est deconomiques Usagers non Usagers non Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est deconomiques Usagers non Président du Centre permanent d'initiative pour fenvironnement deconomiques Usagers non Président du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine Usagers non Président du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine Usagers non Président de la Fédération régionale des Chasseurs Usagers non Président de la Fédération régionale des Chasseurs Usagers non Président de la Fédération régionale des Chasseurs Usagers non Président de la Fédération régionale des Chasseurs Usagers non Personne qualitée Usagers non Personne qualitée Usagers non Personne qualitée PenAA du Bas-Rhin Canade Usagers non Président de la FPPAAA du Bas-Rhin Canade Usagers non Président de la FPPAAA du Bas-Rhin Canade Usagers non Président de la PPPAAA du Bas-Rhin Canade Usagers non Président de la PPPAAA du Bas-Rhin Canade Usagers non Président de la PPPAAA du Bas-Rhin Canade Usagers non Président de la PPPAAA du Bas-Rhin Canade Usagers non Président de la PPPAAA du Bas-Rhin Canade | - | Mme Véronique CORSYN | Mme Isabelle DESPIERRES | F | |
| Marc Usagers non deconomiques Directeur du Conservatoire d'espaces natureis d'Alsace Michel Usagers non deconomiques Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Véronique Usagers non deconomiques Président du Centre permanent d'initiative pour l'environnement l'anniques deconomiques Jacky Usagers non deconomiques Président de la Fédération règionale des Chasseurs du Grand Est Claude Usagers non deconomiques Personne qualifiée Valèrie Usagers non deconomiques Vice-Présidente de France Nature Environnement Grand Est deconomiques Eric Usagers non deconomiques Vice-Président de la FPPMA du Bas-Rhin Patrick Usagers non deconomiques Président de la FPPMA du Bas-Rhin Bernard Usagers non deconomiques Président de la FPPMA du Bas-Rhin | - | | | 1 | |
| Historique Usagers non économiques Jacky Usagers non économiques Jacky Usagers non économiques Jacky Usagers non économiques Jacky Usagers non économiques Valérie Usagers non économiques Valérie Usagers non économiques Valérie Usagers non économiques Valérie Usagers non économiques Usagers non économiques Usagers non économiques Personne qualifiée Usagers non économiques Patrick Usagers non Représentant des associations actives en matière d'activités naufiques Non-Président de la FPPMA du Bas-Rhin économiques Membre du Bureau national environnement CLCV | | M. Michel CHRISTOPHE | | A | |
| Michel Usagers non économiques Président du Centre permanent d'initiative pour l'environnement déconomiques Véronique Usagers non économiques Président de la Fédération règionale des Chasseurs du Grand Est économiques Ciaude Usagers non économiques Président de la Fédération règionale des Chasseurs du Grand Est économiques Valérie Usagers non économiques Président de la FPPMA du Bas-Rhin économiques Patrick Usagers non économiques Représentant des associations actives en matière d'activités économiques Bernard Usagers non économiques Président de la FPPMA du Bas-Rhin économiques | | | \ | Co | |
| Véronique Usagers non économiques Directrice du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine d'onnemiques Jacky Usagers non économiques Président de la Fédération régionale des Chasseurs du Grand Est Ciaude Usagers non économiques Personne qualifiée Enc Usagers non économiques Nice-Présidente de France Nature Environnement Grand Est natiques Patrick Usagers non économiques Président de la FPPMA du Bas-Rhin économiques Bernard Usagers non économiques Président de la FPPMA du Bas-Rhin économiques | M. Marc BRIGNON | | | | |
| Jacky Usagers non economiques du Grand Est Ciaude Usagers non économiques Usagers non économiques Patrick Usagers non economiques Disagers non e | M. Michel BALAY | | | | |
| Usagers non économiques Personne qualifiée Usagers non économiques Usagers non économiques Patrick Usagers non économiques Usagers non économiques Président de la FPPMA du Bas-Rhin économiques Usagers non économiques Usagers | Mme Anne RIBAYROL- FLESCH | | | | |
| Ciaude Usagers non économiques Valèrie Personne qualifiée Usagers non économiques Conomiques Patrick Usagers non économiques Patrick Usagers non économiques Disagers non économiques Membre du Bureau national environnement CLCV | M. Michel BALAY | | | | |
| Valèrie Usagers non economiques Patrick Usagers non economiques Patrick Usagers non economiques Usagers non economiques Wembre du Bureau national environnement Grand Est Président de la FPPMA du Bas-Rhin economiques Wembre du Bureau national environnement CLCV | 2 | M. Pierre BOILEAU M. Sivère BALLET | M. Swere BALLET | K | |
| Usagers non Représentant des associations actives en matière d'activités économiques Usagers non Membre du Bureau national environnement CLCV économiques | M. Daniel REININGER | | | | |
| Usagers non Président de la FPPMA du Bas-Rhin Usagers non Membre du Bureau national environnement CLCV deconomiques | | | | S | |
| Usagers non Membre du Bureau national environnement CLCV économiques | | | | R | |
| | - | Mme Chantal PATTEGAY | | Ø | |
| Usagers non Vice-Président de la Coordination des LPO Grand Est EXCUSÉ | | | (4.7) | | |
| PATTEGAY Chantal Usagers non economiques Administrateur - UFC Que Choisir EXCUSÉ | M. Bernard MICHEL | | | | |

Feuille d'émargement - Collège des Usagers (1/3)

Feuille d'émargement - Collège des Usagers (2/3)

| | | | | | | | | | | | | Г |
|----------|-----------|-----------|------------------------|---|---------|----------------|------------------------|----------|---------------------------|-------------------|--|---|
| Civilità | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par | Donne pouvoir a | Pouvoirs | Repoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Emargement | |
| Мте | LEROY | Nathale | Usagers économiques | Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE | 50 | | | | | | Jumy V. | |
| × | METZ | Fabien | Usagers économiques | Chambre d'agriculture de la région Alsace | no | | | - | Mme Catherine CHARLIER | | The state of the s | |
| × | NEU | Patrick | Usagers économiques | Conseiller technique - France RAIL INDUSTRY | EXCUSÉ | | M. Gilbert BAUER | | | | 7 | |
| 3 | PELLETIER | Jean-Luc | Usagers économiques | Président de la Chambre d'agriculture de la Meuse | Excusé | | | | | | | _ |
| Mme | PONCELET | Raphaelle | Usagers économiques | Responsable Environnement - COOP de France Grand Est | 50 | | | | | | Aced - | |
| × | RENCK | Patrick | Usagers économiques | Chef de service Environnement ALSACHIMIE | ō | | | | | | A | |
| × | SINGER | Pierre | Usagers économiques | Représentant de l'Agence régionale du Tourisme Grand Est Co-Directeur du Parc de Sainte-Croix | | | | | | | 1 | 1 |
| × | THEVENET | Régis | Usagers économiques | Directeur concessions - Unité hydro Est EDF | ino | | | | | | 1 | 1 |
| × | VONARB | Adrien | Usagers économiques | Président de l'association agrêée des pôcheurs professionnels en eau douce | Excusé | | M. Daniel REININGER | | | | | _ |

| Membres presents 25 Pouvoirs 11 Total 36/40 | Membres presents 25 Pouvoirs 11 Total |
|---|---------------------------------------|
|---|---------------------------------------|

Réunion du Comité de Bassin du 30 juin 2022 Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)

| Civilité | Wow # | Prénom | Collège | Tritre | Present | Représenté par | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Emargement |
|----------|-------------------------|------------------|---------|---|---------|------------------------|--------------------------------|----------|-----------------------|----------------------|------------|
| Mme | CHEVALIER | Josiane | État | Prefete de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin Prefète Coordonnatrice de bassin Rhin-Meuse | EXCUSÊ | | | | | | |
| × | VANLAER | Hervé | État | Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est | 70 | | | 2 | M. Pascal BERTEAUD | M. Laurent TOUVET | 1. Usmeric |
| Мте | MATHEY BASCOU Stephanie | Stéphanie | État | Adjointe au Délégué de bassin Grand Est | 170 | | | - | M. Bertrand MUNCH | | Nave |
| W | BRAUD | Olivier | État | Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien | EXCUSE | | | | | | |
| Μ. | GOURTAY | Blaise | État | Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est | Excuse | Denis GOURDON | | | | | AR |
| Mme | BOSSY | Anne | État | Directrice règionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est | EXCUSÉ | Jean-François QUÊRÉ | | | | | 1 |
| × | MAY | Jean-Yves | État | Directeur régional par intérim des finances publiques de Grand Est et du Département du Bas-Rhin | EXCUSÉ | François HUPPERT | | | | | &F. |
| Мте | VALENTIN | Sophie-Charlotte | Etat | Directrice territoriale du Nord Est de Voies Navigables de France | Excuse | Philippe THENOZ | | | | | 4 |
| Мте | CAYRÉ | Virginie | État | Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est | EXCUSE | Nicolas REYNAUD | | | | | 300 |
| W. | POINSSOT | Christophe | État | Directeur général délégué du Bureau de Recherches Géologiques et Minières | Excusê | N. KOEBERLE | | | | | Jaluar |
| Mme | MERLIN | Claire-Amandine | État | Directrice générale du Port Autonome de Strasbourg | Excusê | | | | | | |
| | MUNCH | Bertrand | État | Directeur général de l'Office National des Forêts | excusê | | Mme Stephanie MATHEY BASCOU | | | | |
| × | DUBREUIL | Pierre | État | Directeur général de l'Office français de la biodiversité | EXCUSE | Xavier MORVAN | | | | | Sp. |
| > | BERTEAUD | Pascal | État | Directeur général du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement | EXCUSÉ | | M. Hervé VANLAER | | | | |
| | | | | | | | | | | | |

Feuille d'émargement - Collège des représentants de l'État (1/2)

| Civilità | FON | Prénom | Collège | Titre | Présent | Présent Représenté par | | Pouvoirs | Donne pouvoir à Pouvoirs Reçoit pouvoir de | Repoit pouvoir de | Émargement |
|----------|----------|---------|---------|---|---------|------------------------|--------------------|----------|--|-------------------|------------|
| × | LOMBARD | Eric | Etat | Directeur général de la Caisse des dépôts et consignation | | | | | | | |
| ž | BOISSIER | Fabrice | État | Directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie | EXCUSÉ | Jérôme BETTON | | | | | Extune |
| N. | TOUVET | Laurent | État | Préfet de Moselle représenté par le DDT Moselle | EXCUSÉ | | M. Hervé VANLÆR | | | | |
| × | SEGUY | Yves | Êtat | Préfet des Vosges représenté par le DDT des Vosges | EXCUSÊ | Grégory BOINEL | | | | 1 | 1 |
| N. | LAUGIER | Louis | État | Préfet du Haut-Rhin représenté par le DDT du Haut-Rhin | Excuse | EXCUSÉ PIerre SCHERRER | | | | | 1 |
| × | BUCQUET | Alain | État | Préfet des Ardennes représenté par le DOT des Ardennes | | | | | | | |

| 15/20 | |
|----------------------|--|
| Total | |
| က | |
| Pouvoirs | |
| 12 | |
| sents ou représentés | |

Réunion du Comité de Bassin du 30 juin 2022 Feuille d'émargement (Observateurs et invités)

| | *** | _ |
|----|------|-----|
| | 与器 | 2 |
| | - 53 | Ψ. |
| 20 | -0 W | 2 |
| 39 | 400 | |
| 7" | . 20 | |
| v | - | 100 |
| | | |
| | | |

| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Emargement |
|----------|----------------|-----------|---------|---|---------|-----------------------|-----------------|----------|-------------------|-------------------|------------|
| Мте | CHEVALIER | Josiane | Invite | Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau | Excusé | | | | | | |
| 8 | DINGREMONT | Benoît | Invité | Chef de mission de contrôle général économique et financier | EXCUSÉ | EXCUSE Agnès RIVOISY- | | | | | y com |
| | HAZET | Charles | Invité | Commissaire du Gouvemenent. | EXCUSÉ | | | | | | 5 |
| | LIARD | Stéphane | Invité | Agent Comptable | EXCUSE | | | | | | |
| | LALOÈ | Julien | invité | Représentant du personnei | iño | | | V. | | | 7 |
| Ame | PORQUET FUSIER | Alexandra | Invité | Représentant du personnel / Suppléant | iño | | | | | | 1 |
| | | | | | | | | | | | - = |
| Ame | LOMBARD | Aline | Invité | Adjointe au chef de service, Adjointe au délègué de bassin DREAL Grand Est | īno | | | | | | 1 |
| | DOS SANTOS | Alberto | Invité | Chef de pôle Eau Rhin-Meuse Délégation de bassin Service Eau Biodiversité Paysage DREAL Grand Est | Ino | | | | | | James H. |
| Ame | FERNANDEZ | Sara | invité | Présidente du Conseil scientifique | EXCUSÉ | | | | | | 6 |
| Ame | FOURNIER | Meriem | Invité | Vice-Présidente du Conseil scientifique | EXCUSÉ | | | | | | |
| - 2 | | | Invite | | | | | | | | |
| | | | Invite | UBIQUS | īno | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |

Feuille d'émargement - Observateurs et invités (1/3)

Feuille d'émargement - Observateurs et invités (2/3)

| Ē | | _ | 1 | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
|---|-------------------------------------|---|---|---|---|---|-------------------------|---|---|---|
| | Emargement | | | | | | | | | |
| | Reçoit pouvoir de Reçoit pouvoir de | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | Pouvoirs | | | | | | | | | |
| | Donne pouvoir à | | | | | | | | | |
| | Représenté par | | | | | | | | | |
| | Present | | | | | | 41 | | | |
| | Titre | | | | | | Presents ou représentés | | | |
| | Collège | | | | | | | | | |
| | Prénom | | | | | | | | | |
| | Nom | | | | | | | | | |
| - | Civilité | | | | | | | | | |